

Services et mesures de soutien pour les employeurs par Emploi Ontario

Pour s'assurer que les employeurs utilisent efficacement ses programmes pour le recrutement et la formation en milieu de travail, Emploi Ontario leur offre des services et des mesures de soutien grâce aux programmes ci-dessous.

Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage

Le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage, administré par le ministère des Finances, permet aux employeurs de réclamer jusqu'à 5 000 \$ par année pendant les 36 premiers mois d'un programme d'apprentissage d'un métier spécialisé désigné.

Subvention Canada-Ontario pour l'emploi

Subvention Canada-Ontario pour l'emploi (SCOE), un programme lancé à l'automne 2014, vise à encourager davantage d'employeurs à investir dans les compétences des chercheurs et chercheuses d'emploi ainsi que des employés et employées. Grâce à ce programme, les employeurs peuvent choisir la formation qui répond à leurs besoins en matière de main-d'œuvre ainsi que les personnes auxquelles ils souhaitent donner une formation. Le gouvernement assumera les deux tiers de l'ensemble des coûts de formation admissibles, comme des droits de scolarité et des coûts des manuels scolaires, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par personne en formation. De plus, il accordera une plus grande souplesse aux petits employeurs.

Dans le cadre du Programme de SCOE, le gouvernement lancera aussi deux programmes pilotes conçus pour mettre à l'essai diverses façons de collaborer avec les employeurs afin de répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre :
Perfectionnement professionnel et Formation sur mesure.

Prime à l'achèvement de la formation d'apprenti à l'intention des employeurs

La prime à l'achèvement de la formation d'apprenti à l'intention des employeurs est une prime imposable de 1 000 \$ offerte aux employeurs pour chaque apprentie ou apprenti qui termine sa formation en apprentissage dans le cadre de son travail. Un certificat d'apprentissage doit prouver que l'apprentie ou l'apprenti a bel et bien terminé sa formation. Si le métier requiert un examen, un certificat de qualification professionnelle est alors exigé comme preuve.

Services et mesures de soutien pour les employeurs par Emploi Ontario

Services d'emploi

Les Services d'emploi offrent des services et du soutien à une grande diversité de personnes, y compris à des jeunes qui se heurtent à des obstacles à l'emploi et qui peuvent tirer profit de mesures de soutien.

Le programme offre aussi des incitatifs financiers permettant aux employeurs d'offrir de la formation en cours d'emploi aux participants, y compris aux jeunes, dans le cadre de stages de travail.

Les Services d'emploi sont offerts dans plus de 320 lieux de prestation de la province.

Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA), qui vise les travailleuses et travailleurs sans emploi de 55 à 64 ans, est offerte dans les collectivités vulnérables de moins de 250 000 personnes qui affichent un haut taux de chômage ou qui dépendent en grande partie d'une seule industrie.

Elle aide les travailleuses et travailleurs âgés à trouver des programmes et services qui accroissent leur capacité à obtenir un emploi, à réintégrer le marché du travail et à demeurer actifs et productifs pendant que leur collectivité s'adapte à la nouvelle situation.

Des incitatifs de placement sont offerts aux employeurs afin de soutenir les participantes et participants au programme pendant les activités d'expérience de travail. Ce financement compensera en partie ce qu'il en coûte aux employeurs pour former ou perfectionner les participantes et participants.

Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes

Le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes, lancé en octobre 2015, est conçu pour aider les jeunes qui se heurtent à des obstacles à l'emploi à se bâtir un meilleur avenir. Il offre une formation préalable à l'emploi rémunérée, des occasions d'emploi et du mentorat aux jeunes de 15 à 29 ans qui ne travaillent pas, n'étudient pas et ne suivent pas de formation.

Une composante estivale, lancée en avril 2016, offre des occasions d'emploi pendant l'été, à temps partiel et après l'école aux élèves du secondaire de

Services et mesures de soutien pour les employeurs par Emploi Ontario

15 à 18 ans qui vivent des situations difficiles et qui pourraient avoir besoin d'aide pour réussir leur transition de l'école au travail.

Les deux composantes de ce programme offrent des incitatifs financiers aux employeurs pour les encourager à offrir un stage de travail et compenser les dépenses occasionnées par le stage.

Le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes est offert dans plus de 130 lieux de prestation de services d'Emploi Ontario de la province.

Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes

Le Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes, lancé en avril 2016, est conçu pour aider les jeunes âgés de 15 à 19 ans qui n'ont que peu d'obstacles à l'emploi à affronter, mais qui pourraient profiter d'une aide supplémentaire pour planifier leur carrière et leur insertion sur le marché du travail. Le programme inclut des services d'exploration de carrières et de gestion de carrière pour les jeunes, ainsi que de l'aide à la recherche d'emploi, à la réparation à l'emploi et au jumelage travailleur-emploi.

Dans certains cas, des mesures de soutien individuelles et des incitatifs aux employeurs sont aussi offerts pour compenser les coûts de formation en cours d'emploi et d'orientation des nouveaux employés ainsi que d'autres coûts liés à l'embauche de ces jeunes qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour trouver de l'emploi.

Le programme est offert par tous les fournisseurs de services d'emploi, dans plus de 320 points de service dans la province.